

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon.

## ABONNEMENT :

3s. 9d., payable invariablement d'avance.  
On ne s'abonne pas pour moins de six mois.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.



## ANNONCES :

1re insertion, 8 cts. la ligne  
2me " etc., 2 cts. "  
Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

PARAISSANT TOUS LES QUINZE JOURS.

## CAUSERIE AGRICOLE.

### DES PLANTES CULTIVÉES EN GRAND POUR LEURS RACINES.

#### Du panais.

#### ESPÈCES ET VARIÉTÉS.

On cultive deux espèces de panais ; le panais rond, aussi nommé sucré à cause de ses propriétés comme plante culinaire ; il est peu cultivé hors des jardins ; le panais long, cultivé principalement pour les bestiaux. La culture de cette plante est encore peu répandue ; quoiqu'on en obtienne de très grands produits.

Il y a, dans les exigences de cette plante, quelque chose qu'on a pas encore bien déterminé, et il est actuellement impossible d'apprécier avec exactitude toutes les circonstances qui lui sont favorables. Il paraît que dans les terres médiocres, le panais produit moins que la carotte, mais dans les terres de grande fertilité, sa récolte est beaucoup plus abondante que celle de cette dernière plante. Nous puiserons le peu que nous avons à dire de cette plante, dont la culture a une grande analogie avec celle de la carotte, dans un auteur français qui connaissait fort bien les localités et les procédés qui assurent le succès de cette plante.

“ Le panais, dit M. le Brigant de Plouezach, se sème surtout après une récolte d'orge. La terre doit être bien retournée et bien ameublie. À mesure que la charrue travaille, des hommes armés de bèches ou de pelles tirent la terre du fond de la raie et la rejettent sur celle qu'on a remuée. On forme des planches larges de 10 à 12 pieds. On creuse entre chaque planche un petit fossé, dont on rejette la terre sur les deux planches voisines. On se sert ensuite d'un rateau pour briser les mottes qui peuvent rester. Dans la grande culture, cette opération s'exécute au moyen du rouleau et de la herse. Il faut que chaque

planche ait une pente légère, de chaque côté vers les fossés, pour procurer l'écoulement de l'eau.

“ La graine doit être semée aussi à bonne heure que possible et fort clair. Si, par endroit, elle lève trop abondamment, on en arrache une partie. On sarcle avec soin, tant que les mauvaises herbes se montrent, et cette opération est répétée plusieurs fois.

“ On fait la récolte en octobre. On la fait avec une pelle ou une bêche. On tient les racines serrées l'une contre l'autre, dans un endroit sec, pour les conserver longtemps. Les panais servent à nourrir et même à engraisser les animaux de toute espèce : les chevaux, les bœufs, les vaches, les porcs, s'accoutument également de ses racines. On les leur donne d'abord crues ; mais lorsqu'on s'aperçoit qu'ils s'en dégoutent, on les fait cuire. Dans cet état, les animaux les mangent avec avidité ; et ne s'en dégoutent plus. Les vaches qui se nourrissent de panais, donnent plus de lait et de meilleur beurre.

“ On sème 5 à 6 livres de graine par arpent. Il est à remarquer que la semence du panais ne se conserve pas au-delà d'une année. Si la carotte doit être enterrée très superficiellement, il n'en est pas de même du panais, dont la semence doit être recouverte d'au moins un pouce et demi de terre.

“ La culture de cette plante est un peu moins dispendieuse que celle de la carotte. Le panais présente encore un immense avantage : C'est que, même par des froids rigoureux, il ne souffre pas des gelées, lorsqu'il est encore dans la terre.

“ Son feuillage est aussi beaucoup plus abondant et est un fourrage meilleur que celui des autres racines. Le panais égale en valeur nutritive les carottes de bonne qualité.”

#### Du Topinambour.

Le topinambour est une plante vivace par ses racines, qui atteint communément de six à huit pieds, et dont les fortes tiges sont chargées d'abondantes feuilles, ayant généralement de 8 à

10 pouces de largeur. Ses racines sont accompagnées de tubercules souvent volumineux et très multipliés, dont la forme a fait donner à cette plante, le nom de poire-de-terre. Le topinambour est originaire du Chili ou du Brésil; ses fleurs sont très petites et ne donnent point de graines fertiles dans les pays froids.

Les avantages que présente le topinambour sont de résister aux plus fortes sécheresses, même sur les sols naturellement arides, et de croître avec succès dans les terrains les plus variés de la plus mauvaise qualité.

En second lieu, les tubercules du topinambour ont la précieuse faculté de résister aux froids les plus rigoureux, sans se désorganiser; d'où résulte l'immense avantage de pouvoir n'en faire la récolte qu'au fur et à mesure des besoins: enfin, nous verrons plus loin que l'abondance et l'utilité de ses tubercules, de son feuillage et de ses tiges sont très grandes.

Le seul inconvénient qu'on reproche avec raison à cette plante, est la difficulté d'en empêcher la reproduction dans les cultures subséquentes; les plus petits tubercules, et même les moindres racines laissées dans la terre, suffisent pour produire de nouvelles tiges.

Le meilleur moyen pour remédier à cet inconvénient, est de faire pâturer, au printemps, par les vaches ou les moutons, toutes les tiges qui repoussent, puis de donner des labours et hersages soignés et énergiques.

Le principal produit du topinambour consiste dans les abondants tubercules, ordinairement de couleur rouge, qui naissent de ses racines. Ils peuvent fournir à l'homme un aliment sain, cuits dans l'eau ou sous la cendre. Néanmoins, leur principal emploi est pour des animaux. Tous peuvent s'en accommoder, quoiqu'ils les rejettent quelquefois au premier abord; mais ils conviennent surtout pour les pores et les moutons. Les animaux les consomment également crus ou cuits; mais comme la cuisson diminue la qualité aqueuse et détruit le principe âcre que ces tubercules renferment, nous croyons qu'il est préférable de les faire cuire.

Il faut éviter avec soin de les donner crus aux bestiaux quand ils ont éprouvé un commencement de fermentation ou de décomposition, parce qu'ils peuvent offrir quelque danger. Il est bon de les mêler à une nourriture sèche.

Avant de donner les topinambours crus aux bestiaux, et après les avoir lavés, il est bon de les trancher ou de les concasser grossièrement.

La qualité nutritive du topinambour n'a pas été rigoureusement établie, et d'après sa nature aqueuse, on doit la croire assez faible. Cependant plusieurs agronomes l'estiment à l'égal de la patate pour la nourriture des bestiaux.

Le feuillage du topinambour est un fourrage très recherché par tous les animaux, et qui peut être une ressource très précieuse.

Enfin, les tiges du topinambour fortes et assez dures, fournissent un combustible qui n'est point à dédaigner. Elles brûlent fort bien quand elles sont sèches et sont très propres à chauffer les fours. On peut encore les couvrir en fumier, en les faisant

servir de litière; on s'en sert encore pour ramer les pois et les fèves.

#### SOL ET CULTURE DU TOPINAMBOUR.

Le topinambour s'accommode très bien de climats et de terrains très divers et très médiocres. Si le sol est fertile ou engraisé, le produit surpasse de beaucoup, en poids et en volume, celui de la patate.

Tous les lieux que leur situation ombragée rend impropres à la culture des autres plantes, tels que les vergers dont les arbres sont très rapprochés, les bois, etc., le reçoivent avec avantage.

Les soins d'entretien sont à peu de chose près ceux qu'on donne aux patates, c'est-à-dire le sarclage et le rechausage.

#### RECOLTE ET PRODUIT DU TOPINAMBOUR.

La récolte et la manière dont on peut l'opérer, sont sans contredit les principaux avantages qui recommandent la culture du topinambour. Non seulement les tubercules supportent impunément, en terre, les plus grands froids de nos hivers, lorsqu'on n'y touche pas au moment de la congélation, mais encore ils augmentent de volume en terre lorsque la partie extérieure de la tige ne donne plus aucun signe apparent de végétation.

Il y a donc de ce côté, avantage à laisser les tubercules en terre, lorsqu'on n'en a pas besoin avant le printemps, pourvu qu'on ait la précaution d'en faire une provision suffisante avant les gelées.

Quant aux tubercules qu'on arrache l'automne, il faut les mettre à couvert de l'humidité, car c'est ce qu'ils redoutent le plus.

L'arrachage des tubercules de la terre s'exécute comme ceux de la patate. On commence par faucher les tiges le plus près possible de terre, en choisissant un temps sec; on les lie en bottes et on les met à couvert.

La quantité des produits du topinambour varie beaucoup en raison des terrains et des soins de culture qu'on lui donne. De agronomes affirment que, toutes circonstances égales l'avantage est toujours en faveur du topinambour contre l'espèce de patate qui produit le plus. Sa supériorité en quantité est souvent d'un quart et même d'un tiers.

Les topinambours doivent être plantés en lignes plus ou moins espacées, en raison de la qualité plus ou moins bonne du terrain, et distantes en moyenne de dix-huit pouces. La plantation peut avoir lieu beaucoup plus tôt que celle de la patate, puisque ses tubercules ne craignent pas les gelées.

On les sercle aussitôt que la terre se couvre de mauvaises herbes. Un fort hersage au moment où les plantes se montrent hors de terre, produit un très bon effet; On les rechausse aussi souvent que l'exige l'état du sol, et que le permettent les bras et les animaux disponibles. Il y a généralement de l'avantage à répéter cette opération tant qu'elle est praticable; et qu'on peut accumuler aux pieds des tiges de nouvelle terre, parce qu'il s'y développe ordinairement de nouveaux et beaux tubercules. Après ces opérations, dans les terrains favorables, les topinambours forment une espèce de taillis épais, vigoureux et régulier, qui annonce au cultivateur l'espoir qu'il peut fonder sur une abondante récolte.

Le topinambour peut revenir sur le même terrain tous les quatre à cinq ans. Il ameublir bien le sol et peut être suivi avec avantage d'une récolte de céréales; il peut aussi venir et donner de bons produits après la récolte, sur un chaume de blé; d'orge etc. Enfin aucune plante ne s'accommode mieux des récoltes qui la précèdent, et ne nuit moins à celles qui la suivent. Au besoin, on peut en faire un *bouche-trou* qui paiera toujours au-delà des soins qu'il exige.

## HISTOIRE DE LA QUINZAINE.

Le bill de la Confédération a subi sa troisième lecture dans la chambre des Communes, le 8 mars, et il a été adopté au milieu d'acclamations unanimes. De plus, depuis cette époque, la nouvelle constitution a reçu la sanction royale.

Maintenant, que nous ayons été jusqu'à ce jour pour ou contre la confédération, il ne vous reste plus qu'un parti à prendre, si nous aimons sincèrement notre pays, si nous voulons nous guider d'après les principes de la véritable sagesse. Nous devons jeter un voile épais sur nos divisions passées, nous réunir dans un même sentiment d'amour et de patriotisme, et travailler sans relâche à tirer le parti le plus avantageux de la nouvelle loi qui doit nous régir. A quoi serviraient, en effet, les récriminations, les divisions, etc.? si non à nous affaiblir, lorsque notre position demande impérieusement l'union de toutes nos forces, et à accroître la puissance de nos anciens et de nos nouveaux alliés, dont nous semblons tant redouter l'influence, et qu'un fanatisme déplorable nous a souvent appris à considérer, pour quelques-uns, comme les ennemis de nos institutions, de notre langue et de nos lois. Qu'il n'y ait donc plus qu'un seul drapeau pour tous les canadiens-français, et que ce soit toujours à l'ombre de ce drapeau que ce peuple de braves et de héros tienne ses rangs unis et serrés.

Jusqu'à ce jour nous nous sommes tû sur le mérite ou le démerite de la Confédération, nous avons laissé les amis et les adversaires de la mesure épuiser leurs arguments dans une lutte où la bonne foi, la vérité et l'esprit de justice étaient souvent sacrifiés; nous nous sommes tenu en dehors des partis, pour ne pas permettre à la passion d'affaiblir le jugement que nous aurions à porter sur les faits une fois qu'ils seraient accomplis. Aujourd'hui, en présence de la nouvelle forme de gouvernement qui doit nous régir, nous croyons devoir dire à tous nos compatriotes: La Confédération pourra offrir quelquefois de graves difficultés, des embarras sérieux, il est vrai, comme toutes les œuvres humaines, elle a ses défauts; mais nous croyons que nous devons l'accepter et l'expérimenter sans trop de frayeur, car elle nous garantit ce à quoi nous tenons le plus, ce qui nous est le plus cher. Notre langue, aussi bien que la langue anglaise sera parlée au Sénat et dans la Chambre des Communes; nos lois, le gouvernement et le parlement de la mère-patrie les ont regardé comme un dépôt sacré dont il serait

injuste de nous priver; nos institutions religieuses et d'éducation nous sont garanties par la constitution elle-même, et on ne pourra y toucher sans briser le principal anneau de la chaîne qui nous unira aux sœurs provinces.

Ce qui doit encore nous rassurer, c'est que les débats qui ont eu lieu à l'occasion de cette importante mesure, dans le parlement anglais, nous ont amplement démontré que nous sommes loin du temps où l'Angleterre ne nourrissait contre nous, canadiens français, que haine et désir de nous arracher notre nationalité avec violence. Au contraire, les bonnes paroles des Lords Carnarvon et Normanby, des MM. Adderly, Cardwell, Pakington, Watkin, etc., à notre adresse, nous ont prouvé que nous avons parmi les hommes d'état de la Grande-Bretagne de puissants défenseurs.

Oui, si nous jugeons notre position d'après ce qui s'est passé en Angleterre, pendant la discussion sur la constitution qu'une proclamation de notre souverain nous octroyera bientôt, notre sort est entre nos mains. Unis, nous renverserons tous les obstacles qui s'opposent au libre exercice de nos droits, nous serons forts dans la lutte, et tout en accordant à nos alliés ce que la justice reclame pour eux, nous serons respectés nos justes réclamations. Mais, si nous sommes désunis, si des individus guidés par l'esprit de parti et par le désir effréné de sacrifier leurs concitoyens à leur ambition personnelle, jettent la désunion dans nos rangs, nous ne saurions dire quelles seront les désastreuses conséquences qui nous attendent.

Encore une fois, soyons unis entre nous et tendons la main à ceux des hommes du Haut-Canada et des provinces maritimes qui veulent sincèrement la liberté pour tous, catholiques et protestants; continuons de respecter notre clergé, recueillons avec avidité ses enseignements, et la divine Providence nous continuant sa protection toute spéciale, nous grandirons à vue d'œil, nous serons dignes de nos ancêtres, de la grande nation qui nous a donné le jour, nous remplirons jusqu'au bout la mission que le ciel nous a confiée dans sa miséricorde. Ne l'oublions pas, ce n'est pas sans une intention marquée de Dieu, que nous avons été, nous petit peuple, transportés sur les bords du plus beau fleuve du monde, du majestueux St. Laurent, que nous avons été placés au milieu de peuples qui méconnaissent encore notre foi, mais qui apprennent chaque jour à la respecter davantage. Nous sommes cette graine de sénévé qui deviendra un grand arbre, si nous savons la cultiver, et cet arbre étendra au loin ses branches, et les peuples qui nous environnent viendront peu à peu s'y reposer à l'ombre des lattes stériles et si fatigantes soutenues en faveur de l'erreur. Ah, quelle pensée capable de nous faire concevoir les plus belles espérances pour l'avenir. Le Canada français est marqué du signe de la croix, la croix domine ses temples, ses édifices publics, protège ses cimetières, ombrage ses grandes routes, et cette croix a vaincu le monde, a donné la victoire aux rois, aux princes, aux généraux qui l'ont choisi comme arme. Qu'avons nous donc à craindre, Cana-

diens-français ? . . . . . Non, non, la Confédération ne nous anéantira pas, et si, contre notre attente, elle nous porte de rudes atteintes, notre courage animé par notre foi inébranlable, saura nous faire grandir dans la lutte.

Le bill qui accorde une garantie à l'emprunt pour le chemin de fer intercolonial a aussi été voté par la chambre des Communes à une grande majorité. Voilà donc le dernier obstacle à l'accomplissement de la Confédération levé.

Nos voisins font bien la grimace à la Confédération, et si des discours et des résolutions pouvaient lui donner la mort, elle serait déjà ensevelie dans les horreurs du tombeau ; mais leurs clameurs et les bravades de ceux de leurs généraux qui n'ont su que massacrer des vieillards inoffensifs, des femmes et des enfants, ne paraissent nullement effrayer l'Angleterre et ses colonies de l'Amérique du Nord.

Dans les Etats du Sud, que l'on vient de soumettre au régime militaire, la famine, sous son plus hideux aspect, est à toutes les portes. Des milliers de familles manquent de pain et de tous aliments, et n'ont absolument rien pour s'en procurer. Les trafiqueurs de provisions vendent argent comptant, et ceux qui en manquent sont condamnés à mourir de faim. Dernièrement, dans la Géorgie, dans une seule famille, quatre enfants sont morts de faim, après avoir vécu pendant plusieurs mois de racines.

Quant aux canadiens que des privations temporaires ou que le désir de s'enrichir ont entraînés dans les Etats limitrophes, la plupart d'entre eux sont plongés dans la misère et pleurent, tous les jours, la faim qu'ils ont commise en s'éloignant de leur pays, où l'on fait quelquefois des jeûnes forcés, mais où on ne meurt jamais de faim. Un commerçant de Montréal, M. N. Patenaude, qui parcourt les Etats-Unis pour les affaires de son commerce, donne les détails suivants sur nos malheureux compatriotes : " Des pères, dit-il, sont obligés de faire travailler leurs petits enfants. J'en ai vu qui n'avaient que six ans et que l'on était forcé d'engager. Dans les manufactures, la nature se révolte à l'aspect de ces pauvres petites filles ou petits garçons canadiens, maigres, pâles, minés par la maladie, qui sont condamnés aux travaux les plus durs depuis 6 1/2 heures du matin jusqu'à 6 1/2 heures du soir, n'ayant que 3/4 d'heure de repos le midi. " D'après cette peinture, il n'y a pas de doute que ces familles se hâteraient de revenir en Canada, si elles avaient assez d'argent pour payer leur passage. Espérons que notre gouvernement leur tendra bientôt la main et les aidera à revenir vers leurs foyers.

Quand on considère le prix exorbitant de toutes les provisions, il est facile de se convaincre de ce que souffre nos compatriotes. Là, le quart de fleur coûte de 16 à 18 piastres,—le lard, par 100 lbs. 13 piastres,—le bœuf, par 100 lbs. 22 à 25 piastres.— Le poisson par 100 lbs. (maquereau). 16 à 17 piastres, et tout le reste en proportion.

Et dire, en face de pareils faits, qu'il y a des hommes assez aveugles pour vouloir entraîner leurs

compatriotes vers l'annexion aux Etats-Unis ! . . . . .

Nous terminons aujourd'hui, pour la *Gazette*, la notice biographique de Pie IX que nous avons commencé à publier, il y a déjà quelques semaines. Nous disons pour la *Gazette*, car à la demande de plusieurs Messieurs du clergé, nous allons réunir ces articles en un petit volume, et nous ajouterons à ce que nous avons déjà écrit plusieurs pages d'une grande importance. Nous croyons que nos lecteurs qui ont suivi avec le plus d'intérêt ce qui leur a été donné jusqu'ici sur ce grand pape, aimeront à se procurer ce petit volume pour ne rien perdre de ce qui le concerne.

#### SUITE ET FIN DE LA VIE DE PIE IX.

Maintenant jetons un regard sur Pie IX. Le tumulte qui se fait autour de lui ne l'effraie nullement. Si la révolution le menace de trop près, il lève les yeux sur son crucifix, et la paix se rétablit aussitôt dans son âme, il entre en conversations intimes avec Celui qui tient le sort des individus et des peuples dans sa main, et prépare pour l'Eglise de nouveaux triomphes, il s'adresse à tous les évêques de la chrétienté, les invitant à se réunir de nouveau autour du trône pontifical, pour célébrer le dix-huit centième anniversaire du martyre des glorieux apôtres Pierre et Paul, et entendre la proclamation de décrets offrant à la piété et à la vénération des fidèles de nouveaux et nombreux protecteurs.

Terminons par ces admirables paroles que le pape a fait entendre au collège romain, le 26 février dernier, après la promulgation d'un décret ayant trait à la cause de 205 fidèles, prêtres séculiers, religieux, laïcs, femmes, jeunes filles et même enfants, martyrisés pour la foi au Japon, de 1617 à 1662

" Le progrès et la civilisation dit-il, sont deux mots dont l'écho remplit l'Europe et même plus que l'Europe. Ils sont prononcés par ces bouches que Dieu laisse aujourd'hui régler et dérégler la société. On parle du progrès et de la civilisation qui consiste à bâtir des ponts, à applanir des voies, à embellir des édifices. On en parle pour chercher ses propres commodités, pour satisfaire ses propres passions, et non comme on le devrait, pour répandre la religion et pour défendre l'Eglise. . . .

" L'Eglise aussi a son progrès et sa civilisation, mais bien différents de ceux de ses ennemis, car sa fin est diamétralement opposée à la leur.

" Le progrès de la foi consiste dans le développement des vertus de ceux qui la pratiquent ; Ils iront de vertu en vertu, de *virtute in virtutem*, jusqu'à une parfaite union avec Dieu. . . . De là vient que celui qui professe cette foi sent naître en lui cet esprit de grandeur et de générosité qui ne craint ni les plus cruels tourments, ni les ennemis les plus redoutables. De là, par conséquent, le nombre immense de nos martyrs. Cette cérémonie que nous accomplissons en ce moment, nous y fait songer. Combien de martyrs ont versé leur sang là bas pour Jésus-Christ ! Combien de tendres enfants qui ont tendu la tête au bourreau, et dont l'Eglise peut dire, comme dans l'hymne des *Innocents* : Salut, fleurs des martyrs, jonez avec

les palmes et les couronnes.... O grandeur de Dieu et de sa grâce ! .....

“Demandons à ces martyrs le courage qui nous est nécessaire dans les temps où nous vivons.... !”

## CORRESPONDANCE.

### Boissons alcooliques et leurs falsifications.

DÉDIÉ A M. LE GRAND VICAIRE A. MAILLOUX.

On nous a communiqué, avec prière de le reproduire, un travail sur un sujet important, les boissons alcooliques falsifiées qui se vendent dans nos villes. Ce travail nous paraît fait consciencieusement, et nous le recommandons à tous ceux qui ne veulent pas croire que l'on peut vivre et même conserver sa santé, sans faire usage de brandy, whiskey, etc.

Nous reproduisons ce travail d'autant plus volontiers que nous considérons la sobriété et la tempérance comme les vertus par excellence du cultivateur et nous croyons que l'analyse faite par M. Landry peut contribuer puissamment à diminuer l'usage des boissons qui se vendent dans le pays.

#### I

Inconnu du public qui lira ou qui ne lira pas ces quelques lignes, je me vois dans une position assez difficile. Si j'avais plus d'expérience, si j'étais moins jeune, il m'en coûterait moins de faire connaître publiquement les résultats d'un travail qui intéresse le public tout autant que moi-même. Mais si l'âge, si l'expérience, etc., me manquent, il est une chose qui ne me fait pas défaut et qui peut suppléer avantageusement, aux yeux de vos lecteurs, à ce que l'on serait en droit de me demander dans des circonstances différentes de celles où je me trouve placé aujourd'hui. L'approbation de ceux qui m'ont ouvert les portes du temple de la science ; voilà ce que j'ai maintenant. Voilà ma recommandation, et je ne doute pas qu'elle est plus que suffisante pour m'assurer à son tour l'approbation du public éclairé.

Mais de quoi s'agit-il maintenant ? Quel est ce travail qui ne doit pas être sans quelque intérêt pour le public ? Le titre même de cet écrit l'indique ; c'est une analyse, une analyse des différentes boissons alcooliques qui se débitent actuellement dans notre bonne ville de Québec. Tout le monde sait, et personne ne le sait aussi bien que l'épicier, l'aubergiste, tout le monde sait, dis-je, que ces différentes boissons ne sont plus vendues à l'état de pureté. Aux dix commandements de Dieu est venu s'enjoindre un autre, ainsi conçu :

Les boissons tu vendras  
Falsifiées constamment.

Et pour obéir à ce onzième précepte du décalogue, tout-à-fait inconnu au temps de Moïse, on falsifie, et ensuite.... on vend la boisson ainsi falsifiée ; mais ce n'est pas tout. Le public qui paye comme si la boisson qu'on lui vend n'était point falsifiée, finit tout de même par avaler ce que le susdit onzième commandement oblige de faire *sub grâvi*..... *incommodo*.

Une petite anecdote ! Elle vous montrera, ami lecteur, jusqu'à quel point est arrivée cette véritable furie de tout falsifier. Chargé par le Dr. LaRue, de faire l'analyse de différentes boissons alcooliques, je me mets aussitôt en campagne. J'arrive chez un épicier ; le propriétaire est présent, son commis est à ses côtés. Disons en passant que le commis est un vrai canadien-français, mais qui, dans sa position, est obligé de se servir de l'idiome britannique sous peine d'être souvent incompris de son

maître. N'oublions pas que je suis arrivé chez l'épicier. Je puis parler maintenant, n'est-ce pas ? Mais dans quelle langue ? “Avant tout je suis canadien” ; c'est donc au commis que je m'adresse. — “Pouvez-vous me vendre une bouteille de *whiskey*, une bouteille de *gin*, une bouteille de *rum* et une bouteille de *brandy*. — Quel prix ? — Donnez-moi ce que vous avez de mieux.” Le propriétaire s'approche ; croyant avoir affaire à une nouvelle pratique, il veut savoir mon nom ; déjà un énorme cahier est entre nous, et un instant j'ai cru que mon nom allait y être inscrit ; je passais à la postérité. Dans ce moment critique, que faire ? je recueille tout mon courage en détournant les yeux du formidable volume, et je jette au commis cette phrase qu'il s'empresse de traduire à son maître : “Je n'ai pas besoin de vous donner mon nom, je paye argent comptant.” Pendant que le commis fait semblant de s'empresser de trouver ce que je lui demande, le propriétaire, un crayon entre les doigts, fait des calculs. Le commis paraît toujours extrêmement occupé ; je m'imagine que toutes ses pensées se dirigent vers un même but, qui est de satisfaire promptement à ma demande. Erreur profonde ! il est bien occupé ce commis, eh ! bien, il a encore le temps de se retourner vers son maître et de lui dire dans cette langue qu'il croit que j'ignore : *Charge him the price !* ” Recommandation inutile. Le propriétaire me charge bon prix, je paye ; je quitte le maître et son commis en leur disant, mais en anglais cette fois, d'envoyer ces bouteilles à l'Université-Laval. Jugez du désappointement du fameux *duo* en m'attendant parler anglais. — Quelques minutes après je commençais l'analyse du brandy. — Savez-vous ce j'ai trouvé pour résultat ? J'ai trouvé que ce brandy n'était que du whiskey additionné d'une assez grande quantité de sucre brûlé. Le whiskey m'a coûté \$0.20 la bouteille ; eh ! bien, en ajoutant un peu de mélasse ou de sucre brûlé à ce whiskey on a une nouvelle boisson qu'on appelle *brandy* et qu'on paye \$0.75 la bouteille. Voilà ce qu'on appelle faire du profit.

Un mot d'explication est ici nécessaire. Je constate des faits, j'avance que telle ou telle boisson est falsifiée ; mais c'est tout. Qui l'a falsifiée cette boisson ? je n'en sais rien ; ainsi le brandy que j'ai analysé est évidemment falsifié, mais il ne s'ensuit pas qu'il a été falsifié chez l'épicier qui me l'a vendu ; cet épicier peut très bien l'avoir reçu dans l'état où il me l'a livré. Qu'il soit donc bien entendu que je n'accuse personne en particulier, encore une fois, je ne constate que des faits.

Eh ! bien, venons à ces faits ; donnons quelques chiffres. Et d'abord, parlons du *gin*. Je n'ai pas besoin d'entrer ici dans beaucoup de détails ; tout le monde sait que la falsification de cette boisson alcoolique se fait en grand ailleurs que dans la Hollande, quoique le *gin* ait d'abord été préparé dans ce pays, où les distilleries de Schiedam ont eu un grand renom. Primitivement le *gin* nous venait donc de la Hollande, mais avec le temps sont venus des drois assez exorbitants. Quelles en ont été les conséquences ? c'est que chaque pays a eu sa petite Hollande et sa distillerie de Schiedam, et aujourd'hui, on peut certifier que pas une des bouteilles portant étiquette *Genuine-Hollands* ne vient de la Hollande, surtout lorsqu'on découvre sur cette même étiquette une feuille d'érable ou le castor du Canada. Mais là n'est pas la fraude proprement dite. Que la liqueur que j'achète vienne de la Hollande, de la Grande-Bretagne ou du Japon, peu m'importe, pourvu que cette liqueur ait une composition ou une saveur identique à celle que je demande. Que vous importe, dites-vous, pourvu que la saveur soit là, même... Eh ! bien, je vous défie de trouver, sous ce point de vue, la moindre différence entre une boisson pure, véritablement pure et une boisson adultérée, mais finement adultérée, mais adultérée suivant ce que je pourrais appeler les règles de l'art. Il faut quelque chose de plus que la saveur, il faut quelque

chose de plus que l'odeur pour pouvoir distinguer facilement une boisson pure de celle qui ne l'est pas. Un moyen nous est donné pourtant, et je le trouve dans l'analyse chimique. L'analyse chimique me fait découvrir les substances dont on se sert pour la préparation de ces liqueurs, et si ces liqueurs contiennent des substances qu'on ne devrait pas y trouver, de deux choses l'une ; ou la liqueur a été frelatée comme me le prouve l'analyse, ou elle ne l'a pas été, et alors l'analyse chimique est un vain mot. L'analyse chimique un vain mot ? Mais alors vous déclarez la guerre aux Orfila, aux Berzelius, aux Dumas, aux Würtz, aux Hassall, aux Muspratt, aux Saylor, à cette foule de chimistes passés, présents et futurs !.....

Mais quelles sont donc les substances ordinairement employées pour falsifier le *gin* ? L'eau, l'alun, le carbonate de potasse, l'acétate de plomb, l'acide sulfurique, le poivre, le sucre, des graines de paradis, des graines de corindre, le sulfate de zinc, l'acacia, le laurier-cerise, etc. ; sont autant de substances que l'on trouve dans le *gin* frelaté. Beaucoup de ces substances sont de véritables poisons ; qu'importe, pourvu que le *gin* ainsi adultéré acquiert l'odeur et la saveur du *gin* à l'état de pureté.

Posons maintenant en principe que le *gin* doit contenir de 40 à 60 par cent d'alcool absolu, 0.2 par cent de matières solides, 1 par cent de sucre ; pour calculer la quantité des acides libres on substitue à leurs différents poids celui de l'acide tartrique et un once de *gin* doit alors contenir 0.2 grain d'acide libre. Ces chiffres sont donnés par des chimistes de renom, par des chimistes qui ont passé et qui passent encore une partie de leur vie entre les quatre murs d'un laboratoire, par des chimistes qui ont étudié à fond la question qui nous occupe actuellement. Ces chiffres admis, et qui refuserait de les admettre, passons à l'examen de l'échantillon de *gin* que je me suis procuré chez un épicier de la Haute Ville. Vous connaissez déjà l'épicier, c'est le héros de mon anecdote ; je vais vous faire connaître maintenant la proportion de quelques-uns des composants de son *gin*, c'est le résultat de mon analyse.

Alcool .....	65.8
Matières solides.....	0.05
Sucre.....	0.0
Acides libres.....	0.0

Pas de sucre, comme vous le voyez ; patientons, le brandy nous en fournira plus que suffisamment. Pas d'acides libres et pourquoi y en aurait-il ? Il n'est pas donné à tout le monde de falsifier une boisson suivant les principes de l'art. Quant à la quantité d'alcool elle dépasse de 5.8 par cent la quantité maximum donnée par les chimistes qui ont eu à analyser différents échantillons de *gin* à l'état de pureté. Mais il y a là peut-être un avantage ; le *gin* est plus fort, en passant dans le gosier de l'individu il gratte mieux, comme on dit. Avouons que c'est tout de même un drôle d'avantage ; si avantage véritable il y a, c'est bien assurément pour celui qui vend la boisson et non pas pour celui qui l'achète. La quantité de matières solides n'est pas non plus la même dans le *gin* que j'ai analysé et dans le *gin* à l'état de pureté.

L'analyse chimique m'a fait découvrir une substance vénéneuse dans le *gin* que je viens d'examiner ; cette substance c'est le laurier-cerise. Voici ce que dit Orfila à ce sujet : "L'eau-de-vie et les liqueurs de table peuvent être altérés par le laurier-cerise, qui n'est pas nuisible s'il y est en très petite quantité mais qui peut occasionner des accidents graves lorsqu'il s'y trouve en assez forte proportion." (Orfila — Traité de Médecine Légale — Tome III, 2e partie, page 999.)

En résumé donc, le *gin* en question est falsifié, la quantité d'alcool est trop considérable, celle du sucre est nulle, il n'y a

pas d'acides libres, très peu de matières solides ; enfin tout porte à conclure que ce *gin* n'est autre chose que de l'alcool additionné d'un peu d'eau et auquel on a ajouté quelques essences, quelques substances destinées à lui donner l'odeur et la saveur du *gin* véritable.

Je termine pour aujourd'hui ; dans un prochain article nous examinerons le brandy, le whiskey et le rhum et quelque chose de plus encore.

Je présente maintenant mes remerciements à M. Ar. Duval qui m'a prêté son généreux concours dans l'analyse que j'ai faite des différentes substances citées plus haut ; ces différentes analyses nous les avons commencées ensemble, nous les continuons ensemble et j'espère qu'ensemble nous les terminerons.

A. C. P. R. LANDRY,

A. B. . . . Prp. C. C.

### Le livre de M. Mailloux, V., G. sur la tempérance.

Nous apprenons à l'instant que l'excellent ouvrage de M. le Grand Vicair Mailloux, sur la tempérance s'imprime à neuf mille exemplaires. C'est sans doute un beau résultat, mais ce nombre suffit-il pour notre population ? Nous sommes loin de le croire, et nous aurions désiré le voir s'élever de 30,000 à 50,000. Un roman, ou un rapport détaillé d'une cause au criminel, pour emprisonnement, etc., aurait été demandé avec beaucoup plus d'empressement, malgré les dangers qu'ils offrent le plus souvent.

Voilà comme on comprend ses intérêts et comme l'on sait reconnaître ses vrais amis ! On veut tout ce qui peut exciter les passions, on veut du scandale enfin. Mais pour ce qui peut l'éloigner, et contenir nos malheureux penchants, on n'a que de l'indifférence.

### RECETTES.

Pour raccommoder du verre.

Faites fondre un peu de colle de poisson dans de l'esprit de vin et ajoutez une petite quantité d'eau. Faites bouillir ce mélange sur un feu modéré. Quand il sera bien fondu, il formera une colle parfaitement transparente, qui recollera le verre cassé avec tant de force et de netteté que la jointure échappera à l'œil le plus exercé. De la chaux, mêlé à un blanc d'œuf, forme aussi un très-fort ciment pour le verre, la porcelaine, etc. ; mais il faut opérer avec beaucoup de soin parce que, une fois durci, l'exécution du ciment n'est pas facile à enlever.

Bleu pour le lingo.

Meilleur marché que l'indigo. — Prenez une once de bleu de Prusse, mettez-le dans une bouteille avec une quart d'eau de pluie bien claire et un quart d'once d'acide oxalique. Une petite cuillerée suffit pour un grand lavage.

Pour marquer les fruits, pêches, pommes, etc.

Si vous avez des pommes, des prunes, ou d'autres fruits semblables, que vous voulez reconnaître, le soleil s'en chargera avec son exactitude photographique habituelle. Tandis que le fruit est vert, appliquez dessus une étiquette adhésive en papier noir, dans laquelle vous découpez une initiale ou une marque spéciale. La partie couverte par le papier restera d'un vert pâle ; mais là où le soleil pénétrera par les découpures, le fruit prendra les teintes colorées de la maturité.

## UN HÉRITAGE

Nouvelle--1780

(Suite.)

— Oui, c'est cela. Lorsque je revins de mes voyages sur mer, il y a seize ans, vous n'étiez qu'une petite créature grande comme la main.

— Dans ce temps-là, mon bon oncle me portait dans ses bras et me prodiguait ses caresses : Jeanneton me le répète souvent, et j'ai toujours du plaisir à l'entendre.

— Quoi ! cette vieille gouvernante rit encore ?

— Oui, mon oncle ; mais j'ai perdu bien jeune ma bonne mère.

— Sa mort m'affligea... Elle était excellente en effet ; elle a, de son vivant, empêché son mari de faire bien des sottises.

— Mon père a pu se tromper, des méchants ont pu l'égarer ; mais ils n'ont pas arraché de son cœur son amour pour son frère.

— Il m'a donné depuis quinze ans de jolies preuves de cet amour !

— N'est-ce pas oublié aujourd'hui, mon bon oncle ? Va chez mon frère, m'a dit mon père, sois le messager de paix : il ne te repoussera pas, il t'a aimée encore enfant, il a aimé ta mère... Peut-être à cause de ta mère il te présentera sa main, et tu la presseras sur tes lèvres avec un amour filial.

— Sans doute ; vous n'y êtes pour rien ; mais... On vous a fait la leçon ; n'importe, allez en paix. Je ne puis avoir contre vous aucun sentiment hostile... Mais, à propos, comment vous nomme-t-on ?

— Ernestine.

— C'est juste ! Je crois même que j'ai été votre parrain.

— Oh ! s'écria Ernestine avec élan, l'homme qui me retrace ce souvenir ne m'enverra pas de sa maison sans m'avoir accordé un regard d'amitié.

— C'est bon ; allez seulement... allez ; je ne vous oublierai pas dans mon testament.

— Oh ! ce mot est bien dur ! dit Ernestine, d'une voix émue.

— Dur ! pourquoi dur ? on aime fort à l'entendre.

— Mon cher, mon bon oncle, je désire une place dans votre cœur et non dans votre testament.

— Eh bien, oui ! puisque enfin je suis votre parrain, et que vous avez pris la peine de venir...

— La peine... interrompit dououreusement la jeune fille.

— Prenez ce petit don, ajouta le vieillard en lui présentant quelques pièces d'or.

— Mon cher oncle, dit Ernestine, en saisissant sa main avec tendresse, je vois la main que vous me tendez et non votre don. Je veux la garder cette main. Je mouillerai de mes larmes l'or que vous m'offrez, en vous priant de le reprendre.

— Vous êtes orgueilleuse, jeune fille !

— Oui, je le serai si vous m'accordez votre bienveillance. Ah ! voyez cette fille, que vous appelez orgueilleuse ; tomber à vos genoux pour vous prier de lui accorder un de vos regards. Ma bonne mère n'a pu me laisser que ses traits ; mais ces traits vous rappellent ceux d'une amie qui, depuis longtemps, n'existe plus. Que ce souvenir attendrisse votre cœur et me rende un second père.

— Jean ! fit le marin, après l'avoir regardée avec attendrissement, Jean, elle ressemble en effet beaucoup à sa mère... Mon garçon, arrache-la d'ici, je sens que je ne résisterai pas, et je ne veux pas faiblir.

— Mon capitaine, je ne puis, répondit le matelot en sanglotant.

— Je crois que tu pleures, imbécile ? Jean je te le répète, ajouta-t-il à voix basse, aide-moi à m'en débarrasser... Je ne veux pas...

Jean releva aussitôt Ernestine, qui était restée aux pieds du vieux marin, et la plaça dans ses bras.

— Mon bon, mon cher oncle !

— Arrêtez, ma nièce, dit le marin à demi vaincu ; voilà ce qui s'appelle être entraîné sans boussole ni gouvernail...

— Je vois briller vos larmes dans vos yeux ! Oh ! mon bon oncle, toutes vos pièces d'or ne sauraient payer cette larme !

— Eh bien, oui, enfant, tu m'as vaincu. Va sur le tombeau de ta mère lui en rendre grâce ! lorsque tu fus baptisée, et qu'au retour de l'église je me présentai devant son lit, en lui tendant la main, elle la prit dans les siennes : " Mon cher frère, me dit-elle, je vous recommande cette enfant... si je viens à mourir..."

Ici le capitaine porta la main à ses yeux, et, bien malgré lui, les larmes, de vraies larmes, inondèrent sa figure ridée. Enfin, il reprit d'une voix entrecoupée :

— Un mois après, elle n'existait plus... J'ai eu tort, j'ai peut-être eu tort, non envers un frère ingrat, mais envers elle et envers toi... Viens, ma fille, viens sur mon cœur !

## XI

Ernestine se jeta dans les bras de son oncle, et au même moment le docteur Dufresne entra.

— Oh ! s'écria-t-il, quel tableau touchant ! et quelle heureuse idée m'a amené ici !

— Vous le voyez, mon cher docteur ; cette maudite fille m'a attendrie comme une femme. Allons, allons, retire-toi, fuis de ma présence, cria-t-il en reprenant le ton bourru qui lui était habituel.

— Oh ! je connais maintenant le cœur de mon oncle, dit Ernestine en souriant, toute ma crainte est dissipée.

— Ah ! ah ! tu me craignais donc ? on t'a sûrement dit que j'étais un ours !

— Cette dame, que vous avez dans la maison...

— Quelle dame ? interrompit le capitaine.

— Encore un tour de la Griffard ! dit le matelot en montrant le poing.

— Jean ! fit le capitaine d'un ton sévère, taisez-vous ; vous lui en voulez depuis longtemps.

— Et qui pourrait garder le silence, mon capitaine ? Au moment où j'entrerais, tout à l'heure, cette aimable et bonne demoiselle était sur le point de s'en aller en versant des larmes. Je l'interroge. " Hélas ! me dit-elle, on veut m'empêcher de voir mon oncle. — Et pourquoi ? dis-je, tout le monde peut le voir. " Là-dessus voilà que Mme Griffard lui barre la porte et veut m'empêcher moi-même d'entrer... moi, le vieux Jean, le matelot du capitaine Berthezène ! Elle veut me faire croire qu'il dort ! à moi qui sais depuis trente ans que mon capitaine ne dort jamais qu'après son dîner ! Alors je prends le parti de l'écartier un peu rudement, comme j'ai fait quelquefois des passagers qui gênaient la manœuvre ou qui pendant la tempête encombraient le tillac.

— Mme Griffard a pu croire que je dormais et n'a agi que dans de bonnes intentions. Jean, tu es méchant, mon ami.

— Mademoiselle pourrait dire comment elle a été reçue, dit le matelot piqué au vif.

— Ah ! je suis si contente, se hâta de dire Ernestine, que mon cœur a tout oublié.

— Tout oublié ! il s'est donc passé des choses...

— N'importe ! intervient le docteur, ces petits nuages ne doivent pas obscurcir pour nous ce beau jour où deux frères se réconcilient.



— Halte-là, docteur ! Cette jeune fille ne m'a point offensé, elle est ma filleule, et je retrouve dans ses traits toute la douceur de sa mère... qu'elle vienne, qu'elle vienne souvent, je la recevrai avec plaisir ; mais pour monsieur mon frère qu'il continue son chemin ! Je ne désire qu'une chose, c'est de ne pas l'y rencontrer.

— Mon cher capitaine, au bout du voyage, là où tous les chemins se rejoignent, il faudra bien pourtant que vous vous rencontriez.

— Eh bien, alors, celui qui se trouvera condamné par sa conscience baissera les yeux.

— Mon cher oncle permettez-moi d'intercéder pour mon père, dit Ernestine.

— Point ! point !... Mais voyez donc ! à peine lui ai-je accordé une petite place dans mon cœur qu'elle veut y régner en maîtresse !

— Allons ! dit le docteur, je crois bien qu'il faut encore appeler le temps à notre secours. Je crois, Mademoiselle que votre père vous attend.

— Non, je veux qu'elle demeure ; j'ai attendu sa visite pendant assez d'années pour qu'il me soit permis de la désirer un peu plus longue.

— Cher oncle, mon père est souffrant et n'a que moi pour le soigner ; mais vous me permettez de revenir, n'est-ce pas ?

— Quelle sottise demande ! non seulement je le permets, mais je l'exige, entends-tu ?

— Merci, bon oncle !

— Eh bien ! voyons, quand reviendras-tu ?

— Demain... tous les jours.

— Bien ! mais souviens-toi, en revenant, de laisser ta fierté à la maison. Me comprends-tu ?... Voilà encore les pièces d'or par terre... tu ne les ramasseras pas, je le sais bien.

— Est-ce qu'un amour désintéressé peut être pris pour de l'orgueil ?

— Non, non, tu ne les ramasseras pas... quand même tu saurais que cela me ferait plaisir.

— Je vous remercie, mon bon oncle, avec cela je vais donner à mon père quelque soulagement. Vous le permettez, n'est-ce pas ? dit la jeune fille en prenant la main du capitaine.

— Fais ce que tu voudras.

— Un bonjour de votre part lui serait bien plus agréable !

— Eh bien... donne-lui ce bonjour !

— Adieu, cher oncle, fit Ernestine joyeuse en baisant la main de son oncle.

— Jean ! dit le vieux marin avec émotion, accompagnez-la, mon ami.

## XII

Le premier pas était fait, mais le plus difficile était encore à faire.

— Docteur, dit le capitaine, que pensez-vous de cette jeune fille ?

— C'est une enfant pleine d'innocence et d'amabilité.

— Croyez-vous ? En ce cas, il y aurait quelque chose à faire pour elle... Mais, ajouta-t-il après un silence, le père ne me céderait pas sa fille.

— Eh bien ! vous prendriez le père avec elle.

— Docteur, dit le marin en fronçant le sourcil, je vous l'ai déjà dit, il n'en sera rien.

— A propos, demanda le docteur sans répondre, le procès est terminé.

— L'est-il ? tant mieux. Je ne demande pas de quelle manière ; il m'a assez fait souffrir ; cela m'est indifférent.

— Le parc du Gardon sera votre propriété tant que vous vivrez.

— Je le donne à ma nièce.

— Après votre mort, il retourne à votre frère...

— Je vous dis, interrompit le capitaine d'un ton brusque, que je le donne à ma nièce... sur-le-champ.

— Il y a longtemps que vous auriez dû le faire.

— Que n'est-elle venue plus tôt ?

Le docteur avait étudié le cœur humain, il connaissait l'art des transitions ; changeant habilement de terrain, il prit la main de son malade et lui dit :

— Ce pouls est trop agité ; votre âme a reçu aujourd'hui des secousses si variées et si violentes que vous avez un besoin absolu de vous distraire, de prendre l'air.

— Volontiers un vieux marin ne se fait pas prier pour cela.

— J'ai invité deux amis à un petit goûter, et le lieu où nous comptons jouir de cette belle journée d'automne, c'était — vous excuserez ma hardiesse, — c'était votre parc.

— Le parc ! fit le capitaine avec surprise.

— J'ai pensé que vous seriez bien aise de rentrer, après quinze ans, dans un jardin où chaque buisson, chaque rosier vous retracerait les plaisirs de votre jeunesse.

— Soit ! mais j'éprouverai en y entrant une émotion peut-être trop forte pour ma goutte... Mais, dites-moi, est-ce que la vieille porte du jardin existe encore ? Je me souviens qu'étant enfant je dessinaï un jour un hussard dessus avec un crayon rouge.

— Vraiment ! c'est de vous ce hussard-là ? répondit le docteur en souriant. Eh bien, il est encore sur son cheval ; la pluie et les années ne l'ont effacé qu'à demi.

— Quoi ! il y est encore ?... Il est mort, depuis, tant de monde... Et mon hussard galope toujours !... Oui, certes, j'irai au jardin avec plaisir, tout de suite... Jean ?

— Capitaine ? fit le malelot accourant à cet appel bref auquel il était accoutumé.

— Vite, les chevaux à la voiture ; nous sortons, mon vieux camarade, et devines-tu où nous allons ? à mon jardin ; le procès est fini. Je vais à mon jardin, donne-moi mon chapeau, ma canne de promenade.

— Vrai Dieu ! mon capitaine, j'en suis ravi... mais...

— Mais quoi ?

— Avant de partir, ajouta le metelot d'un air mystérieux, je voudrais bien... que vous fîssiez... une petite expédition.

— Une expédition ! et où donc, vieux radoteur ? Il est passé le temps des expéditions et des reconnaissances... Il n'y a pas de corsaires sur le Gardon.

— Qui sait ?

— Ah ça deviens-tu fou, vieux drôle ?

— M. Riffle vient de se glisser... dans la chambre de Mme Griffard ! ajouta Jean, en se frottant les mains.

— Eh bien ! que m'importe ?

— Il m'importe beaucoup à moi... lorsque ce matin vous m'avez traité de calomniateur, mon cœur a saigné. Je ne suis qu'un pauvre diable, mais il ne doit pas vous être indifférent de savoir si je suis capable de vous tromper.

— Allons, tu es rancuneux au moins ; ne sais-je pas que tu es un honnête garçon ?

— Je veux que vous soyez bien convaincu que ma véracité va de pair avec mon honnêteté ; et pour cela j'ai ménagé une cachette dans le cabinet d'en haut... Tenez, mon capitaine, je ne pourrai pas dormir tranquille tant que vous ne serez pas convaincu.

(A continuer.)

H. ROUX-FERRAND.

FERMIN H. PROULX,

Propriétaire.

ANNONCES.

**NOUVELLE INVENTION  
PRESSE ANCTIL.**

Le peu d'espace qu'occupe cette presse (3 pieds sur 18 pouces), son peu de complication, la facilité et la promptitude de son fonctionnement en font un instrument indispensable à toute imprimerie. En effet, quel est le maître imprimeur qui, pour la bagatelle de \$35.00, voudrait se priver d'une presse avec laquelle l'homme le moins habile peut exécuter dans une heure 400 impressions, sans éprouver aucune fatigue.

Grandeur de la platine : 18 pouces sur 14.  
S'adresser à

EUSEBE ANCTIL  
F. X. ANCTIL,

Propriétaires,

à Ste. Anne de la Pocatière.

15 avril 1867.

Toutes sortes de plantes en une  
seule pépinière

CHEZ

**L. L. WHITLOCK**

No. 37, Park Row, New-York.

NOUVEAU GENRE DE COMMERCE.

Règlement de cet établissement.

1o. Il est prouvé tous les jours que dans le commerce de pépiniériste, le jardinier-propriétaire et le vendeur doivent être séparément payés de leur travail, et que tôt ou tard l'acheteur doit également payer les frais du jardinier et du marchand qui agit comme agent ou vend à commission.

2o. Dans ce nouveau genre de commerce l'acheteur paye les dépenses généralement encourues par les pépiniériste, par la vente à commission, tels que frais d'annonces, etc., lorsque ceux-ci font séparément la vente de leurs plants, etc.

3o. Il est tenu un livre pour l'entrée de tous les produits déposés gratuitement dans mon établissement, mettant chaque plant dans sa classe respective, et donnant par là à l'acheteur les moyens d'obtenir des plants de premier choix, et à des prix absolument réduits.

4o. Par ce moyen les pépiniéristes peuvent disposer du surplus de leur pépinière à des prix infiniment réduits, sans nuire à leur commerce ordinaire.

5o. Quoiqu'un catalogue de tous les plants qui se trouvent dans mon établissement soit publié et offert au public, les noms des pépiniéristes qui ont des dépôts de plants à mon établissement ne s'y trouvent pas, mais sont désignés par des chiffres comme une protection pour moi-même et à l'avantage de ceux qui désirent vendre à bon marché.

6o. Ceux qui achèteront pour moins de cent piastres, paieront les plants au prix du détail, sans frais cependant pour l'emballage.

7o. Toute commande au montant de cent piastres ou plus, sera considérée comme vente en gros, et l'acheteur aura l'avantage des prix les plus réduits, avec le privilège de prendre un plant ou cent plants de chaque espèce de plants mentionnés dans le catalogue. Le montant comprendra les frais d'emballage et de transport.

8o. Ayant une expérience de douze années dans ce genre de commerce et possédant un assortiment complet et varié de plants dans mon établissement à des prix réduits, tout doit inspirer aux amateurs de fruits et aux horticulteurs la plus grande confiance et les engager de s'adresser à moi sans crainte d'être trompés.

9o. MM. les Cultivateurs du Canada trouveront un grand avantage en se réunissant par club pour faire une commande pour la somme de cent piastre et de plus avoir le privilège d'acheter aux prix suivants :

Pommiers de toutes sortes, par plant,	6 cts.
Poiriers " " " "	20 "
Pruniers " " " "	30 "
Gadeliers " " " "	3 "
Groseilliers " " " "	3 "
Framboisiers " " " "	2 "
Plantes d'ornement, par plant.	20 "
Rosiers " " " "	6 "
Fraisiers (Wilson's Albany) par mille.	\$3.00

On peut se procurer un catalogue en s'adressant au soussigné par lettre affranchie et y inclure 2 cents pour le prix de postage du catalogue.

L. L. WHITLOCK,

No. 37, Park Row, New-York.

15 avril 1867.

**BROME DE SCHRADER.**

Les écrits qui ont paru dans les Nos. de la Gazette des Campagnes du 1er mai et 1er juillet 1865, ainsi que du 2 janvier 1866, et du 1er mars 1867, à la page d'annonces, recommandant la culture de cette plante fourragère, pouvant donner deux récoltes par été, suffisent pour inviter les cultivateurs à envoyer 25 cents en estampilles, par lettre affranchie, au soussigné qui s'empresera de leur faire parvenir, par le retour de la malle, un paquet de cette graine, suffisant pour en faire l'expérience, et pouvoir se procurer de la graine pour l'année prochaine.

FIRMIN H. PROULX

NOUS venons de recevoir une certaine quantité de graine de Grand Tabac du du Connecticut. Celui de qui nous l'avons achetée, a obtenu le premier prix à l'Exposition de cet Etat. Ceux qui désirent s'en procurer devront se hâter, car nous croyons que la petite quantité que nous possédons sera bientôt épuisée.

Prix : un onco, 1 écu (50 cts). Ceux qui nous feront tenir 15 cts. en estampilles, recevront un paquet de cette graine de tabac par le retour de la malle.

FIRMIN H. PROULX.

**PATATES A VENDRE  
GARNET CHILI!**

LES Cultivateurs pourront se procurer de ces patates dont il est fait mention d'une manière si avantageuse de la part de nos plus riches fermiers du Bas-Canada, en s'adressant directement au soussigné.

Le prix est de \$3.00 par quart; à dix quarts, \$2.75 le quart; par vingt quarts, \$2.50. Aux Sociétés d'agriculture on donnera six mois de crédit. Aux particuliers, 5/100 d'escompte pour argent comptant.

Ces patates seront délivrées aux agents du Grand Tronc ou de la Compagnie du Richelieu, aux Trois-Rivières.

ED. BARNARD, C. M. V.  
Montréal.

**AMERICAN  
AGRICULTURIST**

Tous ceux qui s'occupent d'agriculture, et qui savent lire l'anglais, devraient s'abonner au journal agricole qui se publie à New-York, sous le titre de *American Agriculturist*. Ce journal s'occupe de la culture des champs, des jardins et d'économie domestique. Il paraît une fois par mois, contient 32 pages de matière, un nombre considérable de gravures à chaque numéro. Il est, tant sous le rapport de la forme que sous celui au fond, aussi recommandable que peut être une publication du genre. Il compte un quart de siècle d'existence.

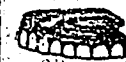
Les propriétaires de ce journal, MM. Orange Judd et Cie., vu sa grande circulation (125,000 abonnés), ont pu réduire le prix de l'abonnement à la petite somme de \$1.50 par année, outre les frais de poste qui se montent à 12 cents.

L'abonnement date du 1er janvier dernier, et on peut se procurer les numéros publiés depuis cette date. On peut également se procurer tous les volumes publiés depuis 1857, au prix de \$1.50 par volume, en s'adressant à :

ORANGE JUDD & Co.,  
41 Park-Roy, New-York City.

Ceux qui feront parvenir directement à Firmin H. Proulx, propriétaire de la Gazette des Campagnes, la somme de \$1.87 recevront pendant un an l'*American Agriculturist* et la *Gazette des Campagnes*.

**LE CONSERVATEUR DES DENTS**



**PHILODONTE**

Odorant du Dr. POURTIER, chirurgien-dentiste. Préparation hygiénique scientifiquement composée pour purifier la bouche, conserver les gencives et les dents. A vendre chez tous les pharmaciens et à l'imprimerie de la Gazette des Campagnes.

2 novembre 1866.



**CANAL LACHINE.**

**AVIS**

Est par le présent donné que l'eau sera retirée du Canal Lachine le **PREMIER AVRIL** prochain dans le dessein de faire les réparations nécessaires, et on ne la fera rentrer dans le Canal que le 1er Mai.

Par ordre,

**F. BRAUN,**  
Secrétaire.

Département des Travaux }  
Publics, }  
Ottawa, 9 mars 1867 }

**TREPPE ALSEKE.**

Le soussigné offre en vente chez lui de la graine de ce trèfle si avantageux pour les agriculteurs canadiens et que ceux qui en ont déjà essayé la culture préfèrent maintenant à toutes les autres espèces. Il fournit une récolte plus abondante que le trèfle rouge, résiste parfaitement à notre climat et plaît davantage aux animaux.

Prix, la livre 40 centins.

**THOS. VALIQUET,** Apiculteur,  
Ferme aux abeilles, St. Hilaire

**ORDRE DEPARTEMENTAL**  
No. 70.



Département des Postes,

**LETTRES, JOURNAUX,**  
etc., etc., etc.

POUR LES

**INDES OCCIDENTALES,**  
L'AMERIQUE DU SUD,

**L'AUSTRALIE ET LA NOUVELLE ZELANDE**  
VIA NEW-YORK.

LES LETTRES, JOURNAUX, etc., destinés pour les endroits ci-dessus nommés pourront être expédiés du Canada, par la voie de New-York, dans les malles faites quotidiennement pour cette cité aux Bureaux de Poste de Québec, Montréal, Ottawa, Kingston, Toronto et Hamilton,

**SUR PAIEMENT D'AVANCE**

Des taux suivants au moyen de

**TIMBRES-POSTES CANADIENS.**

CONTRÉES, etc.	TAUX SUR LES LETTRES PAR 1/2 oz.		PAPIERS, MAGASINS OU TEXTES IMPRIMÉS.
	JOURNAUX, CHAQUE.	JOURNAUX, CHAQUE.	
Acapulco .....	10	2	3 p 4oz
Aspinwall .....	10	2	2 p 4oz
Bolivie .....	34	5	5 p oz
Briél { Bahia, Para, Pernambuco, Rio Janeiro }	10	2	2 p 4oz
Escuador .....	34	5	5 p oz
Amérique centrale : Casta Rica, } Guatemala, }	10	2	2 p 4oz
Chili — Valparaiso ..	34	5	5 p oz
Cuba { Cardenas, Havana, Matanzas, Port au Prince }	10	2	2 p 4oz
Honduras .....	34	5	.....
Mexiquè .....	10	2	2 p 4oz
Do. vid Havana .....	34	5	5 p oz
Nouvelle-Grenade, excepté Aspinwall et Panama .....	18	5	.....
Nicaragua : Côte du Pacifique ..	10	2	2 p 4oz
Côte du Golfe du Mexique .....	34	5	.....
Panama .....	10	2	2 p 4oz
Pérou—Callao, Lima ..	22	5	5 p oz
St. Thomas, par le paquebot des Etats-Unis .....	10	2	2 p 4oz
St. Thomas, vid Havana .....	34	5	5 p oz
Vénézuéla—Laguayra	10	2	2 p 4oz
Porto Cabello .....	10	2	2 p 4oz
INDES OCCIDENTALES, Britanniques : Bahamas (Nassau) ..	10	3	2 p 4oz
Barbades, Demerera, Dominique, Essequibo, Grenade, Jamaïque, Nevis, St. Kitts, St. Vincent, Tobago, Trinidad. }	10	3	2 p 4oz
INDES OCCIDENTALES Etrangères, excepté Cuba et St. Thomas. Guadeloupe, Haiti (St. Domingue, )	34	5	.....
Martinique, Porto Rico, Ste. Croix. }	34	5	.....
AUSTRALIE et NOUVELLE ZELANDE, vid NEW-YORK, et PANAMA, par bateau à vapeur laisse New-York le 11 de chaque mois .....	22	5	5 p oz

Les lettres expédiées par cette route peuvent être enregistrées jusqu'à New-York sur paiement d'avance par timbre-poste de 5 centins additionnels par lettre.

Toutes lettres, journaux, etc., pour le susdites places devant passer par la route de New-York devront être adressées "à New-York."

Un maître de poste ayant à expédier des lettres, etc., ainsi adressées, devra les mettre en mallo pour celui des six bureaux ci-dessus nommés qui conviendra le mieux relativement à la position de son bureau et de New-York.

*Enregistrement des Journaux et livres pour le Royaume-Uni.*

2. Un paquet de journaux ou de livres, adressé au Royaume-Uni, peut être envoyé enregistré sur paiement d'avance, par timbre-poste, de la même charge d'enregistrement que sur les lettres pour la même destination, savoir : 8 centins en sus du port ordinaire.

*Lettres en partie payées d'avance.*

3. En appliquant le taux payé de 7 cts. sur les lettres passant dans la province, mises à la poste non payées ou non entièrement payées d'avance — les maîtres de poste observeront qu'une lettre passe soit comme payée d'avance à 5 centins par 1/2 oz, à condition que tout le port dû soit entièrement payé d'avance — ou à 7 centins par 1/2 oz, si elle est mise à la poste non payée ou seulement en partie payée d'avance. Dans ce dernier cas le taux entier de 7 centins par 1/2 oz, devait être marqué et une déduction faite du montant qui aurait été payé. Ainsi sur une lettre d'une onze dont 5 centins seraient payés d'avance, le taux sera de 14 centins payés, 2 centins resteront à charger et à percevoir lors de la délivrance.

L'objet du taux non-payé de 7 centins, est d'encourager le paiement d'avance, et par ce moyen exempter le Bureau de Poste des frais et troubles de compte et de perception, mais ce but est également manqué que la lettre soit complètement non-payée ou seulement en partie payée d'avance — et en conséquence le taux de 7 centins s'applique à la charge entière sur la lettre dans les deux cas. Dans les cas de lettres allant aux Etats-Unis ou en revenant, nul crédit n'est donné pour aucun paiement d'avance partiel du taux de 10 centins, d'après la loi du bureau de poste des Etats-Unis, tout montant de paiement d'avance partiel est forfait, et la lettre chargée comme complètement non-payée.

*Timbres de Billets de Loi et d'Enregistrement.*

4. Les Maîtres de Postes auxquels est confiée la vente des Timbres de Billets de Loi ou d'Enregistrement (Timbres employés dans le Bas-Canada en paiement des honoraires sur les actes, etc., dans les Bureaux d'Enregistrement) sont requis d'avoir soin de tenir leurs comptes et remise reliés à telles ventes, et les demandes pour d'autres timbres, entièrement distincts de leurs comptes, remises et

demandes concernant le Revenu des Postes, les Timbres-Poste et Mandats d'argent.

*Avis au Public des heures de Bureau et de Malle.*

5. Les Maîtres de Poste devront se rappeler qu'à chaque Bureau de Postes, un avis imprimé ou écrit mentionnant le temps de l'arrivée et de la clôture des Malles, et les heures pour ouvrir le Bureau le matin et le fermer le soir, doit être affiché pour l'information du public.

*Lettres mises à la Poste sans adresse, etc.*

6. Lorsque des lettres sont déposées à la Poste sans adresse, ou qui, pour toute autre raison ne peuvent être transmises par la malle, elles devront être renvoyées par le premier courrier au Maître Général des Postes, mais avant de le faire les Maîtres devront veiller à ce qu'elles soient étampées, et que la raison pour laquelle elles sont envoyées au Maître Général des Postes soit écrite sur icelles.

*Lettres déposées trop tard.*

7. Lorsqu'une lettre est déposée à un Bureau après le départ de la malle pour laquelle elle est destinée, mais le même jour, le Maître de Poste devra soit par étampe ou avec plume et encre, la marquer "TROP TARD," pour démontrer que la lettre a été déposée trop tard pour la malle du jour laquelle elle porte la marque.

*Les Journaux, pour délivrance, ne devront pas être lus dans les Bureaux de Poste.*

1. Les Maîtres de Poste veilleront à ce que les journaux ou publications périodiques passant par leurs Bureaux, ou venant à leurs Bureaux pour être délivrés, ne soient ni ouverts ni lus par eux-mêmes, non plus que par aucune personne autre que celle à laquelle ils sont adressés. La coutume de permettre que les journaux ou publications périodiques soient ainsi ouverts ou lus, est très répréhensible, et conduit à des abus et à des plaintes, même lorsque l'irrégularité est alléguée comme ayant eu lieu avec la permission de la personne à laquelle est adressé le journal ou publication périodique.

*Manuscrits désignés pour l'Impression (BOOKS MANUSCRIPTS) et Epreuves d'Imprimeurs.*

6. Dans l'Ordre Départemental No. 65, daté 24 novembre, 1863, permission fut donnée pour que les Manuscrits désignés pour l'Impression *Book Manuscripts* et Epreuves d'Imprimeurs, corrigées ou non, passassent aux taux de un centin l'once pour tout texte imprimé, et maintenant il appert qu'il est nécessaire d'expliquer aux maîtres de Postes, que par l'expression *Manuscrits désignés pour l'Impression (Book Manuscripts)*, on entend les feuilles écrites de Livre, et l'intention étant d'encourager les productions littéraires, en donnant aux auteurs plus de facilité pour envoyer tel texte à leurs éditeurs et le recevoir par la Poste. Les Epreuves d'Imprimeurs sont les impressions prises par un Imprimeur pour

correction ou examen de toute texte passant par sa presse. Sous d'anciens règlements les marques écrites pour corriger ces épreuves les rendaient sujettes au port de lettre lorsque envoyées par la malle, et l'intention de l'Ordre Départemental auquel il est référé était de relâcher la règle en faveur de ces épreuves, et de leur permettre, lorsque corrigée, de retenir leur caractère de texte imprimé, et de passer aux taux de charge comme du texte imprimé.

H. L. LANGEVIN,  
Maître Général des Postes.



**APPROVISIONNEMENT  
DES  
PHARES.**

DES SOUMISSIONS cachetées seront reçues à ce bureau, jusqu'à VENDREDI, le DIX de MAI prochain, à midi, pour un approvisionnement de 650 GALLONS d'huile de blanc de baleine, de la meilleure qualité pressée à froid, pour les Phares Provinciaux au-dessus de Lachine.

Un tiers de cette huile devra être de matière première et se maintenir limpide à 30° Fahrenheit et les deux autres tiers à 34° ; le tout sujet à inspection et épreuve avant l'acceptation et de plus à être mesuré s'il est jugé nécessaire.

Toute cette huile devra être fournie dans des barils cerclés en fer, contenant cinquante gallons chacun et en très bon ordre ; elle devra être livrée au risque du fournisseur, sur tel quai, près du Bassin du Canal Lachine, à Montréal, et à tel jour, le ou vers le 1er de Juillet prochain, qui pourra être fixé dans le contrat.

DES SOUMISSIONS seront aussi reçues en même temps pour 7500 GALLONS d'huile de charbon, non explosive, de la meilleure qualité qui devra être fournie dans des barils cerclés en fer, contenant de 20 à 50 gallons chacun, le tout sujet à inspection et épreuve avant l'acceptation et qui devra être livrée au risque du fournisseur, au temps ci-dessus mentionné à Montréal.

Les barils seront fournis par l'adjudicataire et le prix en sera inclus dans celui des huiles.

— AUSSI : —

**UN BATEAU-A-VAPEUR  
Demandé.**

Des SOUMISSIONS CACHETÉES seront reçues en même temps pour un Bateau-

à-Vapeur qui devra transporter et livrer les approvisionnements annuels (consistant en environ 180 barils d'huile, et 40 tonneaux d'autres articles) aux Phares situés sur le Fleuve St. Laurent et sur les Lacs intérieurs, savoir sur les Lacs St. Louis et St. François, et Fleuve St. Laurent, entre Brockville et Kingston, les Lacs Ontario, Erié, Sainte-Claire et Huron et la Baie Georgienne.

L'aide de l'équipage du bateau sera requise pour la livraison des provisions.

Les personnes qui seront chargées par ce Département de ces approvisionnements seront reçues à bord, et le vaisseau devra transporter d'un Phare à l'autre tous les articles que la personne en charge indiquera.

Le bateau pourra transporter d'autre fret, pourvu que cela ne nuise pas à la livraison convenable des approvisionnements.

On devra mentionner une somme totale pour l'accomplissement de ce service. Toutes autres informations concernant ce transport pourront être obtenues en s'adressant à ce Bureau.

Des soumissions séparées, adressées au soussigné, seront reçues pour chacun de ces services et devront être endossées respectivement : "Soumission pour l'Huile de Blanc de Baleine," "Soumission pour l'Huile de Charbon," "Soumission pour la livraison des approvisionnements des Phares."

Les soumissionnaires devront donner leurs noms et adresses au long, et fournir la signature de deux personnes solvables qui voudront se porter cautions et se rendre responsables pour l'exécution du contrat.

Le Département ne sera tenu d'accepter la plus basse ni aucune des Soumissions.

Par ordre,

F. BRAUN,  
Secrétaire.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,  
Ottawa, 8 mars 1867.

**A VENDRE**

**A la Grande-Baie, Saguenay**

PLUSIEURS terres en parfait état de culture, à quelques arpents de l'Eglise de St. Alexis, d'un moulin à scies, à farine, à carder, et d'une tannerie, savoir :

- La ferme du Barchois.... 1300 arpents
- La ferme du Moulin..... 450 "
- La ferme du Village..... 450 "
- La ferme du Portage..... 200 "

*Condition de la vente.*

Tout comptant ou au moins les deux tiers comptant. Le reste à crédit avec intérêt.

Pour plus amples informations, s'adresser à M. ROBERT BLAIN, à la Grande-Baie, Saguenay, ou à l'Hon. D. E. PRICE, Québec.

Chicoutimi, 20 novembre, 1866.

Que ceux qui désirent s'adresser spécialement aux Cultivateurs, annoncent dans la **GAZETTE DES CAMPAGNES.**

1867

M.A.I.

1867

Le Soleil entre aux Gémeaux le 21 à 9 heures 4 minutes du matin.  
Nouvelle lune, le 4, à 2 heures 55 minutes du matin.  
Premier quartier, le 10, à 5 heures 19 minutes du soir.  
Pleine lune, le 18, à 9 heures 7 minutes du soir.  
Dernier quartier, le 26 à 0 heures 37 minutes du soir.

SEMAINE.		FETES RELIGIEUSES.		L. ET C. SOL.
Mercredi	1	r	SS. Philippe et Jacques, apôtre, 2 cl.	4 497 11
Jeu	2	b	S. Athanase, év. et doct.	4 487 12
Vendredi	3	r	Invention de la Ste. Croix. 2 cl. Indulg. de la Propag. de la	4 477 13
Samedi	4	b	Ste. Monique, veuve' [Foi pendant 8 jours.	4 457 15
DIMAN.	5	b	II ap. Pâq. STE. FAMILLE de J. M. J. 2 cl. Kyrie du 2 ton. 4 447 16 A la messe, pas de prose. Aux Vép. mém. du suiv. In ferrentis, et du dim. Ego sum. Salut. (Mand. du Catéch.)	
Lundi	6	r	S. Jean devant la Porte-Latine, dble. maj.	4 437 17
Mardi	7	r	S. Stanislas, év. et mart.	4 407 19
Mercredi	8	b	Apparition de S. Michel, dble.-maj.	4 407 20
Jeu	9	b	S. Grégoire de Nazianze, év. et doct.	4 397 21
Vendredi	10	b	S. Antonin, év. et conf.	4 377 23
Samedi	11	r	S. Marc, évangéliste, 2 cl. (25 avril).	4 367 24
DIMAN.	12	b	III ap. Pâq. PATRONAGE DE S. JOSEPH. Kyrie de 2 cl. Aux II Vép. mém. du suiv. O Doctor, et du dim., Amen dico.	4 357 25
Lundi	13	b	S. Anselme, év. et doct. (21 avril). [Salut.	4 347 26
Mardi	14	r	S. Fidèle de Sigmaringa, mart. (24 avril).	4 327 28
Mercredi	15	b	S. Pie V, pape et conf. (5)	4 317 29
Jeu	16	b	S. Ubalde, év. et conf.	4 307 30
Vendredi	17	r	S. Jean Népomucène, mart.	4 297 31
Samedi	18	r	S. Venant, mart.	4 277 33
DIMAN.	19	b	IV ap. Pâq. S. Pierre Célestin, pape. Kyrie des dbles. Aux II Vép. mém. du dim. et du suiv., Similabo.	4 267 34
Lundi	20	b	S. Bernardin de Siente, Conf.	4 257 35
Mardi	21	b	S. Pascal, conf.	4 247 36
Mercredi	22	r	SS. Soter et Calus, papes et mart. (22 avril).	4 237 37
Jeu	23	r	S. George, mart. (23 avril).	4 227 38
Vendredi	24	b	N.-D. Auxiliatrice, dble.-maj.	4 217 39
Samedi	25	b	S. Grégoire VII, pape et conf.	4 207 40
DIMAN.	26	b	V. ap. Pâq. S. Philippe de Néri, conf. Kyrie des dbles. Aux II Vép. mém. du dim., du suiv. et d'un mart., Luz.	4 197 41
Lundi	27	b	Rogat. Ste. M. Madeleine de Pazzi, vge. } Proces., messe	4 187 42
Mardi	28	r	Rogat. SS. Clet et Marcellin, p. et m. (26 av } des Rogat.	4 177 43
Mercredi	29	r	Rogat. SS. Nérée, etc., mart (12 } ornement viol.	4 167 44
Jeu	30	b	ASCENSION, d'oblig. Kyrie du 2 ton. A Vép. mém. du	4 157 45
Vendredi	31	b	Ste. Angèle de Mérici, vge. [suiv. Salut.	4 157 45

Température. — Du 1er au 6, temps changeant, tantôt beau, tantôt pluvieux — du 6 au 12, beau une partie de cet interval — Du 12 au 20, fréquentes averses, mais après le 15 le temps devient beau — Du 20 au 25, pluie de temps à autre; du 25 au 31, temps chaud et favorable à l'agriculture. — Petit Almanach du B.-C.



**L. B. SILVER**  
SALEM, OHIO  
IMPORTATEUR  
ELEVEUR  
ET  
FOURNISSEUR

**D'ANIMAUX DE PREMIER CHOIX ET TRES RARES**

Cochons blancs de Chester, Ohio,

Provenant de CHAMPION qui à 9 semaines pesait 100lbs, et a obtenu les premiers prix aux Expositions des Etats-Unis. Pesanteur pouvant atteindre de 500 à 1000 lbs.

On peut se procurer toutes espèces d'oiseaux de Basse-cour: Poules noires de Java, de Brahma, etc., Dindes blancs importés de Hollande, etc., etc.

Les Sociétés d'agriculture ne sauraient mieux faire que de s'adresser directement à cet établissement. Des catalogues seront envoyés en faisant parvenir, par lettre affranchie, 2 cts. au propriétaire L. B. SILVER, à Salem, Ohio, U. S.

**CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC**  
DÉPART ET ARRIVÉE DES CHARS

De la Pointe à la Rivière-du-Loup.

STATIONS.	Aller.	Retour.
POINTE LEVI	9 15 A.M.	4-00 P.M.
Hadlow	9-25	3-55
Chaudière Junction	9-55	3-30
St Jean Chrysostôme	10-10	3-15
St Henri	10-35	2-55
St Charles	11-05	2-25
St Michel	11-30	1-50
St Valier	11-45	1-30
St François ou Berthier	12-05 P.M.	1-10
St Pierre	12-20	1-00
ST THOMAS	12-40	12-40
Cap St Ignace	1-10	12-15
L'Anse à Gile	1-22	11-46 A.M.
L'ISLET	1-40	11-30
	1-55	11 15
Trois Saumons	2-05	11-05
St Jean Port Joli	2-25	10-45
Elgin Road	2-41	10-26
St Roch	2-55	10-10
STE ANNE	3-25	9-45
Rivière Ouelle	3-45	9-20
St Denis	4-05	9-00
ST PASCAL	4-25	8-40
Ste Hélène	4-45	8-15
St André	5-00	8-00
St Alexandre	5-15	7-45
Chemin du Lac	5-38	7-22
RIVIERE-DU-LOUP	6-00	7-00

C. J. BRYDGES,

Directeur-Gérant

A. S. MACBEAN,

Surintendant local.

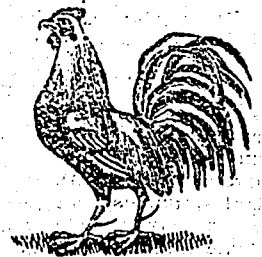
**MANUEL D'ELEVAGE**

DES

**OISEAUX DE BASSE-COUR**

PAR

**L. B. SILVER**



Cet ouvrage est absolument utile. Il nous enseigne comment se procurer des œufs en aucun temps de l'année. Illustré de 70 gravures. Envoyez, par lettre affranchie, 50 cents en estampilles au soussigné, qui vous fera parvenir ce livre par le retour de la malle.

L. B. SILVER,

Salem, Ohio, U. S.